

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 OCTOBRE 2020

L'an deux mil vingt et le cinq du mois d'octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Frédéric BESÈME, Maire.

Convocation : 28 septembre 2020.

Présents : MM & Mmes Frédéric BESÈME – Gontran BODESCOT – Alice JAMBON-TALEB – Audrey MAZUY – Estelle DUCRUIX – Perrine SPÉE-FOURNEAU – Rémy PASSOT – Damien TOMATIS – Laurent MORIN – Mme Maryline PLAFORÊT-DURAND

Excusé : M. Franck BRUNEL (pouvoir à Mme Alice JAMBON-TALEB).

Secrétaire de séance : M. Damien TOMATIS.

OUVERTURE DE SÉANCE

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 14 septembre 2020 est adopté à l'unanimité.

M. le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : Déclaration d'intention d'aliéner ➤ Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

I/ DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

M. le Maire présente une déclaration d'intention d'aliéner d'un bien soumis au droit de préemption urbain souscrite par :

- Maître Maxime CASTELLI, Notaire à VILLIÉ-MORGON, mandataire de M. Pierre MÉZIAT-BELOUZE, reçue en Mairie le 29 septembre 2020, concernant la vente de biens cadastrés AB 80 et AB83 sis 45 Rue des Écoles, AB 81 et AB 82 sis « Le Bourg » à CHIROUBLES, au profit de M. Pierre-Charles LORON.

Les Conseillers décident de ne pas faire valoir le droit de préemption urbain sur ce bien.

II/ ÉGLISE

M. le Maire, MM. Gontran BODESCOT et Franck BRUNEL ont reçu M. Patrice SALÈS, Architecte du Patrimoine, le 16 septembre dernier afin de faire le point sur les réserves émises lors de la réception des travaux de réfection des façades ; des traces d'humidité subsistaient sur les soubassements. Il a été constaté avec satisfaction qu'il n'y a plus d'humidité, que les murs sont bien secs. Afin de corriger les défauts apparents, M. SALÈS préconise de faire un badigeon.

Cette rencontre a été l'occasion de faire le point sur les travaux réalisés et ceux restant à faire, plus particulièrement la réfection intérieure de l'édifice. M. SALÈS témoigne que l'Église Saint-Germain est très belle et que l'intérieur de l'édifice dispose de particularités rares : chapiteaux hauts sur les colonnes, peintures originelles...

M. SALÈS précise que ces travaux avaient été programmés dans un marché datant de 2013, dans le cadre d'une tranche conditionnelle. A cette période, l'estimation des travaux s'élevaient à 236 481.40 € HT, compris honoraires Architecte. Ce marché étant caduque, il faudrait lancer une nouvelle consultation. M. SALÈS affirme qu'il serait possible d'obtenir jusqu'à 80 % d'aides pour un tel projet (subventions, dons, souscription...).

M. le Maire interroge les Conseillers : « Faut-il poursuivre l'achèvement de cette opération ? ». Sachant que redonner une authenticité à cet édifice pourrait voir une fréquentation culturelle et touristique plus importante et éventuellement se développer d'autres usages tels que des concerts, des expositions...

Les Conseillers émettent des avis différents mais conviennent que rien n'engage la Collectivité à examiner la piste de recherches de financements possibles. Des rencontres seront organisées avec l'Abbé PATTYN et le Domaine CHEYSSON représenté par M. Hervé DOUCERAIN.

III/ VOIRIE

M. Rémy PASSOT informe qu'il a assisté à une réunion de voirie dans le cadre du programme 2020 des travaux commandés par la Communauté de Communes Saône Beaujolais, à savoir :

- reprise de traversées d'eau et reprofilage sur une portion de la VC n° 6 « Route de Chatenay » ;

- drainage et enrobé sur une partie de la VC n° 121 « Impasse de Souzon ». Pour ces travaux, il conviendra de contacter Mme Mireille JAMOT et M. Emmanuel JAMOT afin d'examiner une solution pour parer à la détérioration de leur entrée de propriété du fait de l'écoulement d'eaux pluviales non canalisées en ce lieu.

M. le Maire rapporte que M. Franck BRUNEL a participé à la première réunion de la Commission Voirie, Érosion, Hydraulique de la Communauté de Communes Saône Beaujolais, au cours de laquelle il a été expliqué le fonctionnement, les modalités d'attribution des crédits pour chaque Collectivité (pour CHIROUBLES : crédits de fonctionnement = 3 736.00 € TTC - crédits d'investissement en fonction des kilomètres de voirie communale = 43 427.00 € TTC), la programmation des travaux. Les travaux d'érosion sont soumis à un seuil minimum de 30 000.00 € de travaux pour que la CCSB participe à hauteur de 50 %.

M. Rémy PASSOT interroge : « Qui est chargé du nettoyage des dessableurs ? ». En principe, les dessableurs sont nettoyés en même temps que les travaux de curage des fossés longeant les voies communales.

IV/ INSTALLATION D'UN MÉDECIN

M. le Maire rappelle les échanges qu'il a eus avec la Famille ROSSAT et plus particulièrement M. Arnaud ROSSAT, futur médecin, qui envisage d'installer son cabinet médical à CHIROUBLES (pas forcément dans son habitation). Un recensement des locaux communaux susceptibles d'accueillir une structure médicale est effectué. Sont énumérés :

- étage du bâtiment Mairie ➤ un aménagement complet est à réaliser ainsi qu'un accès pour les PMR.

- Salle Pulliat ➤ une nouvelle utilisation pourrait être envisagée. Les associations (Cru Chiroubles, Paroisse et autres) qui occupent temporairement cette salle pourraient être redirigées vers d'autres salles (Salle des Fêtes, Salle Geoffroy ou pourquoi pas, la Salle du Conseil Municipal)...

Le Conseil Municipal est d'avis unanime de démontrer l'intérêt de la Municipalité à ce projet et d'examiner diverses pistes, également dans le domaine privé, à proposer à M. Arnaud ROSSAT.

M. le Maire reprend contact avec ce dernier.

V/ COMMISSION COMMUNICATION

Mme Alice JAMBON-TALEB informe que la Commission Communication commence à se pencher sur l'élaboration du prochain bulletin municipal. A cet effet, des contacts ont été pris auprès de prestataires pour demander des propositions de mise en page et d'impression. Parmi 3 offres reçues, celle de la société PANAMA (MÂCON) a retenu l'attention des membres de la Commission. Toutefois, devant le coût énoncé, le Conseil Municipal charge Mme JAMBON-TALEB de négocier l'offre à la baisse.

Comme chaque année, le souhait émis est que ce bulletin paraisse en tout début d'année. Dans un premier temps, la Commission fixe la date de la réunion pour l'établissement du calendrier des manifestations 2021 au vendredi 06 novembre 2020, à 20 h 00, à la Salle des Fêtes « Jean Lapierre ». Lors de l'envoi de ladite convocation, il sera demandé aux présidents(es) des associations de remettre leurs articles et photos à diffuser.

VI/ ASSAINISSEMENT

M. Damien TOMATIS fait savoir qu'un contrôle qualité de l'eau a été effectué à la station d'épuration par IRH Ingénieur Conseil dans le cadre d'une mission du SATESE. L'analyse, une fois effectuée, fait l'objet d'un bilan remis à la Collectivité et au Délégué (SUEZ Eau France).

Lors de la réunion du 14 septembre 2020, il a été évoqué le courrier de la Direction Départementale des Territoires du Rhône (DDT) dans lequel des éléments doivent leur être fournis. Après échange avec M. ARMANET de SUEZ Eau France, les réponses se feront comme suit :

- Le document appelé « cahier de vie » est en cours de finalisation par le délégué SUEZ et sera transmis en début d'année 2021. Question posée : « Quelle est la différence entre le cahier de vie et le cahier d'entretien ? » ;
- En matière d'urbanisme et notamment le volet du Schéma directeur d'assainissement, la Commune est en attente du projet d'uniformisation du PLUi-H initié par la CCSB. La réactualisation du Schéma par la Commune serait inopportune du fait qu'il pourrait être obsolète en 2024. De plus, la compétence assainissement collectif devrait être transférée à la Communauté de Communes Saône Beaujolais en 2026. Concernant la problématique des eaux claires parasites météorites, des investigations seront menées lors des prochains mois par le délégué SUEZ afin d'en déterminer l'origine.
- Quant au système de mesure des volumes bypassé, SUEZ a transmis un devis d'installation (2 594.40 € TTC) ➤ à étudier au moment de l'élaboration du budget 2021.

Le délégué SUEZ a précisé que le sprinkler sera changé courant octobre 2020 et qu'une pompe est actuellement en réparation.

Un plan à jour des réseaux d'assainissement collectif a été remis à la Collectivité.

Des vérifications seront faites sur le réseau d'assainissement « Rue de la Forge », suite à des problèmes d'odeurs nauséabondes.

Les travaux en cours de viabilisation de terrains à construire à la sortie du village « Rue des Écoles » doivent être suivis rigoureusement notamment la partie « assainissement » où des pompes de relevage doivent être installées pour chaque lot constructif.

VII/ SYDER

M. Laurent MORIN fait une présentation rapide du SYDER : établissement public de coopération intercommunal disposant de l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité pour 200 Communes dans le Rhône dont la Commune de CHIROUBLES. Son budget annuel s'élève à 60 millions d'euros. A la demande des Collectivités, le SYDER chiffre les demandes de travaux (des abattements sont appliqués suivant la typologie des opérations). Les propositions sont présentées à la Collectivité, qui les valide ou non. Dans le cas d'une validation, l'autorité décide une participation financière sur 15 ans ou en 1 seule fois. Sauf délibération du Conseil Municipal, ces charges financières sont fiscalisées auprès des contribuables.

M. MORIN énumère les travaux en cours sur la Commune :

- renforcement du réseau électrique en « Souzon » - après un abattement de 90 % la participation communale en une fois s'élève à 7 500.00 € ;
- changement d'une armoire pour l'éclairage public vers « Gour Durand » - après un abattement de 50 %, la participation communale en une fois s'élève à 3 950.00 € ;
- extension du réseau électrique « Rue des Ecoles » pour la construction de 6 maisons individuelles ➤ ces travaux sont pris en charge financièrement par le propriétaire.

D'autres travaux seront à prévoir :

- extension du réseau électrique « Route du Verdy ».

Concernant l'éclairage public, la Commune est équipée de 113 lampes. M. MORIN propose d'étudier des pistes dans le respect du développement durable (économie, écologie...), soit :

- remplacement de toutes les sources par des LED ;
- extinction la nuit de 23 h 00 à 5 h 00 ;
- diminution de l'éclairage avec installation de lampes LED.

VIII/ SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU HAUT-BEAUJOLAIS

La réunion du Comité Syndical a été reportée au lundi 12 octobre 2020.

IX/ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAÔNE BEAUJOLAIS

Une réunion de présentation, des compétences et des enjeux du mandat à venir de la Communauté de Communes est organisée le 08 octobre 2020, à 18 h 00 à SAINT-GEORGES-DE-RENEINS, où tous les élus et les personnels administratifs sont invités.

X/ QUESTIONS DIVERSES

1) INFORMATIONS DIVERSES

M. le Maire communique :

A/ STATIONNEMENT RESERVÉ POIDS-LOURDS : Il a été examiné diverses solutions pour officialiser le stationnement de poids-lourds sur la RD n° 119 « Rue des Écoles », pour permettre le chargement sans gêner la circulation. L'emplacement susceptible d'être retenu se situe entre la propriété de MM. BOULON et GAUTHIER. Il sera vu la faisabilité de cette solution avec le Service du Département du Rhône. Les plots et bacs à fleurs sis devant la propriété MÉZIAT pourrait être déplacés afin de faciliter l'accès à la propriété CHEYSSON, tout en préservant la sécurité au carrefour. Un visuel du carrefour est montré où l'on peut constater une surcharge de la signalétique et des sanitaires pas très esthétiques et mal placés... ➤ réflexion sur un nouvel aménagement.

B/ PLUi-H / CCSB : En 2020, le diagnostic et l'état initial de l'environnement ont été élaborés, ils seront finalisés courant 2021.

Le marché conclu avec le bureau d'études en charge de l'élaboration du PLUi-H (dont le mandataire était Planed) sera résilié en octobre 2020 et un nouvel appel d'offres est en cours afin de désigner le bureau d'études qui poursuivra la démarche d'élaboration du PLUi-H.

En parallèle, le service urbanisme organise des rencontres dans chaque commune, à partir du mois d'octobre 2020, afin de connaître le projet de développement de chacune. La rencontre pour CHIROUBLES est prévue courant semaine 49.

Ce guide d'entretien contient des pistes de réflexion généralistes. Un second document présentant des éléments de diagnostic communaux et une analyse du document d'urbanisme existant sera réalisé pour chaque commune.

L'objectif de cette permanence est de connaître les perspectives de développement communal :

- Quels espaces souhaitez-vous préserver (points de vue remarquables, zones agricoles à protéger, etc) ?
- Quelles zones souhaitez-vous consacrer à l'urbanisation ? au développement d'activités ?
- Quels types de logements souhaitez-vous privilégier (locatif, accession à la propriété, social) ?

Les projets de développement seront ensuite mis en cohérence à l'échelle des 3 secteurs paysagers (Haut-Beaujolais, côtes viticoles et Val de Saône) puis de l'intercommunalité.

L'année 2021 sera consacrée à l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et aux réflexions sur les plans de zonage et Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).

Le document d'urbanisme intercommunal pourrait être approuvé en 2024.

M. le Maire invite les Conseillers ou les Commissions à travailler dès à présent sur la trame établie par la CCSB.

C/ NOTES : Suivant les sujets évoqués, il est rappelé qu'il ne faut pas hésiter à solliciter la Secrétaire de Mairie pour lui demander des notes rappelant l'historique de l'affaire et évoquant les points contacts. Un exemple de note établi sur le thème « schéma directeur d'assainissement » est montré.

D/ CORRESPONDANT DÉFENSE : Créé par la circulaire du 26 octobre 2001, la fonction de correspondant défense répond à la volonté d'associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense et de développer le lien Armée-Nation grâce aux actions de proximité. Chaque Commune de France est appelée à désigner un correspondant défense parmi les membres du Conseil Municipal. La mission du correspondant défense s'organise autour de trois axes :

- La politique de défense
- Le parcours citoyen
- La mémoire et le patrimoine.

Mme Alice JAMBON-TALEB accepte d'être désignée « correspondant défense » pour la Commune de CHIROUBLES.

2) TOUR DE TABLE

A/ Mme Perrine SPÉE-FOURNEAU annonce qu'une réunion de la COMMISSION JEUNESSE sera organisée en novembre 2020. Elle réunira les enseignantes de l'École, les agents travaillant à la garderie périscolaire et les parents intéressés et aura pour thème « Autour de la cour d'École ».

Une réflexion est également en cours sur des projets d'animation ou de stage durant la période des vacances scolaires. Un rapprochement avec des structures voisines existantes est à étudier (ex. Chat Pito).

B/ M. Damien TOMATIS informe qu'il a effectué l'état des lieux d'entrée dans le logement sis 10 Rue de la Forge avec Mme FORCHI Émilie, avec effet au 1^{er} octobre 2020. Deux enfants seront scolarisés à l'École de CHIROUBLES, après les vacances scolaires de la Toussaint.

La séance est levée à 22 h 37.

